

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Anney

Fillière
Évires

Règlement graphique
PLAN C : HAUTEURS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Anney du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUI
HMB

La Présidente

Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLUI approuvé le 18 décembre 2025

Modification Modification simplifiée Révision

ECHELLE
1:7500

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUI
bioclimatique

Hauteur

- Secteur C1 : 8m (R+1)
- Secteur C2 : 10m (R+1+c)
- Secteur C2 bis : 10m (R+1+c)
- Secteur C3 : 12m (R+2+c)
- Secteur C3 bis : 12m (R+2+c)
- Secteur C4 : 15m (R+3+c)
- Secteur C4 bis : 15m (R+3+c)
- Secteur C5 : 18m (R+4+c)
- Secteur C5 bis : 18m (R+4+c)
- Secteur C6 : 21m (R+5+c)
- Secteur C6 bis : 21m (R+5+c)
- Secteur C7 : 24m (R+6+c)
- Secteur C7 bis : 24m (R+6+c)
- Secteur C8 : 27m (R+6+c)
- Secteur C8 bis : 27m (R+6+c)
- Secteur C9 : 30m (R+8+c)
- Secteur C9 bis : 30m (R+8+c)
- Secteur C10 bis : 42m (R+12+c)
- Secteur C11 : 50m (R+15+c)
- Secteur C11 bis : 50m (R+15+c)
- Secteur C12
- Secteur C13

Autres prescriptions

- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

- Cours d'eau

